

Compétences de la mention VOILE BPJEPS (BC3-BC4 option A)

Code RNCP/RS et descriptif métier	RNCP en attente Option A : Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques https://www.francecompetences.fr/
Formation	Diplômante BC3-BC4 BPJEPS (à compléter avec les BC1 et BC2 du BPJEPS pour une certification complète)
Prérogatives	Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances de découverte et des cycles de séances d'apprentissage de la voile légère / inshore dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure Coordonner la sécurisation des activités et le déroulement de l'enseignement au sein d'un établissement de voile.
Prérequis	Pour l'entrée en formation : a) attester de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger ; b) attester de la possession du permis de conduire des bateaux à moteur option côtière ; c) attester d'une période de mise en situation en milieu professionnel dans une structure proposant des activités compétitives dans l'option concernée ; d) justifier d'un niveau de maîtrise technique dans l'option choisie. Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de : a) la production de l'attestation ou de l'un des certificats prévus à l'article A. 322-3-1 du code du sport ou de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) validée dans le temps scolaire mentionnée à l'article D. 312-47-2 du code de l'éducation ou de l'attestation du savoir-nager en sécurité validée hors temps scolaire prévue par l'arrêté du 9 août 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité hors temps scolaire ou de l'attestation scolaire du savoir-nager (ASSN) délivrée avant le 2 mars 2022 ; b) la production d'une copie du permis de conduire des bateaux à moteur option côtière ou son équivalent ; c) la production d'une attestation de participation à une période de mise en situation en milieu professionnel dans une structure proposant des activités compétitives en voile, d'une semaine minimum, délivrée par le responsable de la structure ; d) d'un test d'exigences préalables consistant en la réalisation de : ➤ Pour l'option A : 1) une démonstration technique d'une durée d'une heure minimum sur un parcours défini par l'évaluateur, effectuée sur un support au choix du candidat parmi : - planche à voile ou wingfoil ; - dériveur ou catamaran ; - voilier en équipage. Le niveau technique minimal attendu pour valider cette première démonstration correspond au niveau technique 5 de la Fédération française de voile. 2) une seconde démonstration technique sur un support de l'option concernée, d'une durée d'une heure minimum sur un parcours défini par l'évaluateur, effectué sur un support au choix du candidat différent de celui choisi au 1). Le niveau technique minimal attendu pour valider cette seconde démonstration correspond au niveau technique 3 de la Fédération française de voile. 3) un écrit permettant de vérifier les connaissances du candidat relatives aux fondamentaux de l'activité ainsi qu'aux éléments de sécurité et de préservation de l'environnement. Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3A : Peut se présenter à la situation d'évaluation certificative du BC3A, le candidat : 1) justifiant de la capacité à réaliser une démonstration technique sur le support à foil de son choix d'un minimum de cinq minutes en évolution, correspondant aux niveaux 3 minimum des cartes de progression de la Fédération française de voile, en foil. Le parcours à réaliser par le candidat contient, a minima des trajectoires enchaînées aux différentes allures de près, de large et de travers au vent, permettant d'apprécier la qualité des aulofées et abattées intermédiaires, une transition d'amure de type jibe et virement de bord ; 2) justifiant de la capacité à encadrer en situation professionnelle des séances d'initiation ou de découverte en voile légère/inshore, sur au moins deux catégories d'âge (l'une en moins de 16 ans et l'autre en plus de 16 ans) et deux finalités parmi la voile scolaire, l'activité de loisir, le sport santé, le handicap et l'insertion par le sport ; 3) en possession d'une attestation de participation à un minimum de 4 régates dont 2 grades 5B minimum (niveau de pratique compétitive régionale) sur un support au choix du candidat dans l'option concernée, délivrée sur la base du fichier coureurs de la Fédération française de voile.

Objectifs de formation	- Préparation aux prérequis du BC3A. (foil ; encadrement ; régates) - Élaborer une progression pédagogique adaptée aux publics et aux conditions de navigation pour structurer l'apprentissage de la voile légère/inshore. - Mettre en œuvre et adapter des séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en assurant la sécurité des pratiquants. - Mettre en place un dispositif de sécurisation cohérent avec l'environnement et les contraintes de l'établissement de voile. - Superviser et coordonner l'équipe pédagogique afin de garantir un enseignement structuré et sécurisé.
Sélection	Nous organiserons des épreuves de sélection dès que le nombre de postulant sera supérieur au nombre maximum de places. Une étude de vos CV et lettre de motivation sera établie par le coordinateur de la formation, voici les critères : - Expériences professionnelles déjà acquise dans le domaine sportif - Expériences nautiques - La qualité rédactionnelle de la lettre de motivation - Pertinence des motivations au regards de la définition du métier inscrite au référentiel du diplôme.
Positionnement	Le positionnement consiste à situer les acquis du stagiaire au regard des exigences finales du diplôme. Il permet de construire un plan de formation individualisé. Seuls les candidats sélectionnés accéderont au positionnement
Modalités de la formation	Mixte
Contenu	En centre de formation Sécurité active-passive : réglementations, équipements, météo marine, manœuvres sur différents bateaux, autonomie d'intervention, sécurité en mer, entraînement au sauvetage... Maîtriser les techniques et conduire des actions pédagogiques. Encadrer en toute sécurité dans des situations complexes et à risques sur différents engins. Amélioration du niveau technique sur des supports variés Conduire un projet éducatif adapté aux publics et en toute sécurité Enseigner, éduquer, adapter sa démarche pédagogique aux attentes et aux prescriptions... Rédiger un projet éducatif Naviguer sur tous les supports de la discipline. Gérer un groupe en toute sécurité dans des situations simples. S'approprier la réglementation. Maîtriser la navigation dans la houle, le courant, le vent. Intervenir de manière efficace sur des pratiquants en difficulté dans des situations à risques. Maîtriser les opérations de maintenance
Méthode(s)	En centre de formation, apporter des contenus théoriques et pratiques aux stagiaires en favorisant l'échange et les questionnements sur leur futur environnement professionnel. Diversifier les milieux de pratique (transversalité interdisciplinaire) visant à renforcer les acquisitions. Afin de réaliser la montée en compétence, une vérification des acquis sera faite à l'issue de chaque période. En entreprise, le coordinateur sera en relation avec le tuteur par le biais de visites en entreprise, d'échanges téléphoniques. Le livret pédagogique sera rempli régulièrement par le stagiaire et le tuteur afin de mesurer les progrès.
Durée	525 heures
Certifications	Bloc 3 : Epreuve certificative 1 relative aux compétences C.3A.1.1, C.3A.1.2, C.3A.1.3, C.3A.1.4 et C.3A.4.2 Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document de cinq pages maximum relatif à la conception d'un cycle de séances d'apprentissage dans une intention de progression sportive visant les premiers niveaux de compétition, sur le support de son choix en voile légère/inshore. Le cycle est composé de minimum huit séances consécutives. L'épreuve consiste en un entretien de trente minutes maximums avec les évaluateurs, dont dix minutes maximums de présentation orale du candidat au cours desquelles il évalue et analyse le cycle proposé. Cette présentation est suivie d'un échange avec les évaluateurs permettant au candidat de justifier sa démarche de conception de séances et de cycle, notamment au regard des aspects sécuritaires. Epreuve certificative 2 relative aux compétences C.3A.2.1, C.3A.2.2, C.3A.3.1, C.3A.3.2, C.3A.3.3, C.3A.3.4, C.3A.3.5 et C.3A.4.1 L'épreuve consiste en une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'apprentissage en voile légère/inshore, suivie d'un entretien. Le jour de l'épreuve, le candidat conduit seul en sécurité, une séance d'apprentissage de son choix dans une intention de progression sportive visant les premiers niveaux de compétition. L'organisme de formation transmet au candidat l'ensemble des informations nécessaires à la préparation de la séance. Le document support de la séance est transmis aux évaluateurs, pour information. Il ne fait pas l'objet d'une évaluation. La durée de la séance est comprise entre une heure trente minimum et trois heures maximum. Le candidat conduit la séance depuis un bateau à moteur pour une flotte d'au moins quatre supports de son choix. Le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du champ de la voile. L'évaluation de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

	La conduite de séance est suivie d'un entretien avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes maximums, portant sur la préparation, la conduite, l'adaptation et les remédiations proposées en cours de séance ainsi que l'évaluation de la séance et son intégration dans un cycle. Bloc 4 : Epreuve certificative 1 relative aux compétences C.4.1.1, C.4.1.2, C.4.1.3, C.4.1.4, C.4.1.5, C.4.1.6, C.4.2.1, C.4.2.2 et C.4.3.1 Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document analysant depuis son expérience en structure d'alternance pédagogique : - la mise en œuvre du dispositif de surveillance et d'intervention dans le cadre du règlement intérieur de l'établissement ; - les modalités de coordination et de collaboration dans les mises en œuvre des activités notamment vis-à-vis de la responsabilité sociétale de l'organisation ; - les modalités de gestion des flottes et des parcs matériel participant à l'organisation des activités ; - la gestion des installations, des sites et des espaces de pratique utilisés ; L'épreuve consiste en un entretien d'une heure maximum avec le candidat à partir du document susmentionné. Epreuve certificative 2 relative à la compétence C.4.1.7 L'épreuve consiste en une démonstration d'intervention en urgence simulée. Le jour de l'épreuve, le candidat tire au sort un support parmi ceux relevant de la mention voile et une situation d'urgence parmi celles figurant ci-dessous. Il se place ensuite en surveillance d'un groupe et doit intervenir sur des pratiquants. Depuis son embarcation de sécurité : - il effectue la procédure de récupération d'un homme à la mer, et réalise les gestes de premiers de secours ; - il redresse un navire chaviré ; - il récupère du matériel de type windsurf - wingfoil dérivant ; - il remorque un navire ; - il procède à l'envoi d'un message permettant d'alerter et de déclencher la chaîne de secours le cas échéant. Epreuve certificative 3 relative aux compétences C.4.3.2 et C.4.3.3. : L'épreuve consiste en un entretien d'une durée de vingt minutes maximums. Le jour de l'épreuve, le candidat tire au sort le sujet d'une étude de cas portant sur les modalités d'entretien et de réparation liées soit à de la mécanique, de l'électricité, de la voilerie ou du plastique. Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de trente minutes maximums avant d'effectuer sa présentation aux évaluateurs d'une durée de dix minutes maximums. Celle-ci est suivie d'un échange dans la limite des vingt minutes maximums d'entretien, permettant aux évaluateurs d'aborder les modalités d'entretien et de réparation ne faisant pas l'objet de l'étude de cas.
Équivalences	Selon tableau des équivalences figurant sur notre site internet
Rattrapages	Une épreuve de rattrapage possible par session de formation
Lieux	Ste Marine, Brest, Douarnenez
Intervenants (es)	Félix PRUVOT coordonnateur du BP JEPS
Ressources pédagogiques	Supports nautiques, camion et remorque pour les déplacements
Outils donnés au stagiaire	Plateforme de cours en ligne et livret
Hébergement et restauration	À la charge du stagiaire. Suite à la sélection vous disposez d'un listing des hébergements disponibles
Contact	www.nebformations.fr/contact
Personne situation handicap	direction@nebformations.fr
Financement	OPCO, QUALIF EMPLOI, CPF, FIFPL
Poursuite d'études	BPJEPS sur une autre mention ou DEJEPS voile